

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT
46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20220711-54_2022-DE
Reçu le 12/07/2022
Publié le 12/07/2022

SÉANCE PUBLIQUE
DU LUNDI 11 JUILLET 2022
À 18h

Délibération 54 / 2022
(3^{ème} délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 19
Votants : 24

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation
04/07/2022

Date de l'affichage à
la Mairie du compte-
rendu de la séance :
13/07/2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 11 juillet à 18h,
Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué,
s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Gramat, sous la présidence
de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima,
MICHAUX Martine, PUECH Roland, BACH Hélène, ROUQUIE Vincent,
GARRIGUES Françoise, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane,
MAIGNE Solange, MAZEYRAC Pierrick, CHAVET-JABOT Francis,
ALIBERT Sylvie, BALLARIN Lydia, GROUGEARD Michel, GARBE
Daniel, BRAMOND Philippe, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît,
PELIGRY Alain.

Absents représentés : DELEUZE Christian (donne pouvoir à SYLVESTRE
Michel), ELIAS Marie-José (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise),
LAVERGNE Frédéric (donne pouvoir à MICHAUX Martine), BORIS Yvette
(donne pouvoir à CHAVET-JABOT Francis), CASTAGNE Yoan (donne pouvoir
à PUECH Roland).

Absents excusés :

Absents : THEPAULT Pascale, MAURY Gaëlle, VERTES Alain.

Secrétaire de Séance : BACH Hélène.

OBJET : COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES.

Vu la démission en date du 13 juin 2022 de son poste de Conseiller Municipal de Monsieur Roland ASTOUL,

Vu la démission en date du 16 juin 2022 de son poste de Conseillère Municipale de Madame Chantal GRAULIERE,

Vu la délibération du 25 juin 2020 n°21/2020 relative à la création et la composition des commissions communales,

Suite à la démission de Monsieur Roland ASTOUL, membre de la commission Finances, le Conseil Municipal doit délibérer sur la question de son remplacement.

Suite à la démission de Madame Chantal GRAULIERE, membre de la commission Culture, le Conseil Municipal doit délibérer sur la question de son remplacement.

La Commune de Gramat comptant plus de 3 500 habitants, il est précisé que la composition de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

La composition des commissions respectera le principe suivant :

- 1 Président, l'Adjoint chargé des affaires.
- 4 membres de la liste de M. SYLVESTRE.
- 1 membre de la liste de M. ASTOUL.

AR Prefecture

046-214601288-20220711-54_2022-DE
Reçu le 12/07/2022
Publié le 12/07/2022

Le Maire est Président des Commissions. En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, le Vice-Président en charge des affaires concernées peut convoquer et présider la commission. Il est également précisé que ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles ne font que préparer les différents travaux et les délibérations du Conseil Municipal. Les comptes rendus et débats au sein des commissions ne sont absolument pas publics.

Considérant que Monsieur Yoan CASTAGNE a accepté de siéger en commission Finances,

Considérant que Madame Lydia BALLARIN a accepté de siéger en commission Culture,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE** que Monsieur Yoan CASTAGNE siéger en commission Finances ;
- **ACCEPTE** que Madame Lydia BALLARIN siéger en commission Culture ;
- **MODIFIE**, de fait, la composition des susdites commissions.

La composition des commissions communales est donc modifiée comme suit,

COMMISSIONS COMMUNALES 2020-2026		
<i>Conseil Municipal du 11 juillet 2022</i>		
INTITULE	PRESIDENCE	MEMBRES
FINANCES	M.DELEUZE	Roland PUECH, Martine MICHAUX, Marie-José ELIAS, Maria de Fatima RUAUD, Yoan CASTAGNE.
TRAVAUX ET URBANISME	M.PUECH	Francis CHAVET-JABOT, Michel GROUGEARD, Martine MICHAUX, Stéphane COQUEAU, Alain PELIGRY.
SPORT ET ANIMATIONS	Mme POIRRIER	Frédéric LAVERGNE, Héléne BACH, Yvette BORIS, Philippe BRAMOND, Gaele MAURY.
CULTURE	M.GARBE	Martine MICHAUX, Lydia BALLARIN, Marie-José ELIAS, Françoise GARRIGUES, Maria de Fatima RUAUD.
ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE ET ADRESSAGE	Mme RUAUD	Roland PUECH, Michel GROUGEARD, Philippe BRAMOND, Martine MICHAUX, Alain PELIGRY.
PATRIMOINE	M.PUECH	Francis CHAVET-JABOT, Christian DELEUZE, Yvette BORIS, Michel GROUGEARD, Marie-José ELIAS.
AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET JEUNESSE	Mme GARRIGUES	Martine MICHAUX, Frédéric LAVERGNE, Yvette BORIS, Michelle POIRRIER, Gaele MAURY.
FOIRES ET MARCHES	Mme POIRRIER	Héléne BACH, Yvette BORIS, Solange MAIGNE, Pierrick MAZEYRAC, Gaele MAURY.

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire

Michel SYLVESTRE.